

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Introduction au droit			
Code	ECHG1B07DRT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. Il s'agit également de permettre à l'étudiant de visualiser et d'appréhender dans son ensemble le phénomène juridique et de comprendre la nécessité des règles juridiques. Cette unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques fondamentales qui influenceront sa vie quotidienne et sa pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs
 - 2.5 Développer un argumentaire efficace vis-à-vis de ses publics afin de renforcer l'image de l'entreprise dans son environnement
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
 - 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels

Acquis d'apprentissage visés

Permettre à l'étudiant de visualiser dans son ensemble le phénomène juridique ;
 L'étudiant devra être capable de distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base
 L'étudiant devra être capable de maîtriser la classification des différents droits et d'en expliciter les spécificités.
 L'étudiant maîtrisera l'organisation judiciaire et les pouvoirs en Belgique
 L'étudiant devra être en mesure d'appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit étudiées
 L'étudiant devra apprendre à rechercher et à utiliser les ressources juridiques
 L'étudiant sera capable d'expliquer les bases juridiques fondamentales étudiées

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B07DRTA Introduction au droit

36 h / 3 C

Contenu

Après une introduction au droit en explicitant pourquoi il est nécessaire pour une société donnée d'être encadrée par des règles juridiques qui doivent sans cesse s'adapter aux évolutions de celles-ci, une définition du droit sera proposée.

Ensuite, l'unité d'enseignement étudiera de manière approfondie, entre autres

- Les grandes divisions du droit et à cette occasion, certaines bases juridiques fondamentales de celles-ci
- Les sources du droit dont le processus d'élaboration de la loi sera analysé
- Les pouvoirs en Belgique (législatif, exécutif et judiciaire) ainsi que les fédéralisme belge et ses entités
- L'organisation judiciaire (ainsi que les principaux acteurs de celle-ci)
- Le régime juridique de la preuve
- Les actes juridiques et l'étude de l'un en particulier : le contrat et son régime juridique ainsi que les différentes obligations (droit des obligations)
- Les règles relatives à l'autre grande partie du droit des obligations : les règles concernant la responsabilité civile.
- etc.

Différents liens avec le secteur touristique ou de l'horeca seront effectués à l'occasion de l'analyse de ces points de matière.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques

Exercices

Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants

Notes prises lors des cours magistraux

Sources et références

ALEXANDER F., DELREE C., Notions de droit civil, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2016

CRUQUENAIRE A., DELFORGE C., DURANT I., WERY P., Droit des contrats spéciaux, Waterloo, Kluwer, 2016 WERY P., Droits des obligations Volume 1, Bruxelles, Larcier, 2011

WERY P., Droits des obligations Volume 2, Bruxelles, Larcier, 2016

GERLACHE A., VANDE LANOTTE J., UYTENDAELE M., et al., La Belgique pour les débutants. Le labyrinthe belge : guide pratique, Brugge, La Charte, 2010

SCHAUS A., CORTEN O., Le droit comme idéologie. Introduction critique au droit belge, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2009

Ressources électroniques:

<https://www.belgium.be> <http://www.juridat.be> <https://www.justice.belgium.be> <https://www.rechtbanken-tribunaux.be>
<http://www.lachambre.be> <https://www.senate.be> <https://www.actualitesdroitbelge.be>

P. BAZIER, J.-M. HAUSMAN, E. DE SAINT MOULIN, C. MACQ, et. al., Manuel d'introduction au droit : tour d'horizon en quinze leçons, Politeia, Bruxelles, 2021.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

L'évaluation de l'activité d'apprentissage se fera sur base d'un examen écrit à livre fermé.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde »

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).